

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILITAIRES, POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 10 Mars 1848.

No. 52.

DU DEVELOPPEMENT

DE LA FORCE PHYSIQUE CHEZ L'HOMME.

LECTURE FAITE A L'INSTITUT CANADIEN DE MONTREAL,
LE 4 MARS 1848.

PAR LE COLONEL E. P. TACHÉ, D. A. G.

Messieurs, et Mesdames

Engagé par l'Institut, et par plusieurs de mes amis, à donner une lecture, j'ai cru, après avoir hésité longtemps, devoir céder aux pressantes sollicitations qui m'ont été faites, tout en me gardant bien d'aspirer, comme on le dit maintenant parmi nous, au titre de *lecteur*, persuadé qu'il me faudrait plus de temps disponible que je n'en ai pour traiter convenablement un sujet quelconque et plus de talents que je n'en possède pour avoir quelque droit à une pareille préférence. L'entreprise est sans doute hasardeuse de ma part, je le sais, surtout lorsque je songe à mes faibles ressources, que je réfléchis aux paroles éloquentes et marquées au coin du talent, disons même du génie, qui ont retenti si fréquemment dans cette enceinte, et dont les échos se sont prolongés d'une extrémité à l'autre du pays. D'un autre côté, une jeunesse pleine d'espérance, animée d'une louable émulation, fait appel aux hommes mûris par l'âge, les engage à lui frayer le chemin dans la voie du progrès moral et intellectuel, but de sa noble ambition. Dans son ardeur impatiente, elle s'irrite et laisse échapper de temps en temps des plaintes, des murmures de sa poitrine gonflée et prête à se rompre; semblables à la soupape de sûreté de la bouilloire qui ne peut retentir plus longtemps le fluide expansif renfermé dans son sein. Reaux élan de la vertu, je ne vous blâmerai pas, dussiez-vous être portés jusqu'à l'injustice envers les hommes de mon âge! Qu'il me soit seulement permis de faire observer que bien des difficultés, dont on ne tient peut-être pas toujours compte, peuvent expliquer comment les hommes, composant la génération qui, dans ce moment, donne la direction au char social, ne répondent pas autant qu'on semble le désirer aux demandes patriotiques qui leur sont faites.

Il n'est pas suffisant, messieurs, de posséder quelque indépendance, de jouir de la confiance et de l'estime de ses concitoyens, d'exercer une certaine influence sur les masses, pour être en état de venir ici vous donner des leçons de littérature, de philosophie et de morale; il faut d'autres qualifications indispensables, indépendamment de la volonté: il faut le temps et la capacité. Or, messieurs, dans le siècle tout positif où nous vivons, sur le sol de notre jeune Amérique, où chacun a besoin et profite de tous ses instants, sinon toujours pour se procurer une subsistance immédiate et pressante, du moins pour assurer à sa famille une honnête indépendance; sur ce sol, ai-je dit, où toutes les fortunes sont à faire, il n'est pas étonnant que l'entraînement des volontaires, pour la belle campagne que vous avez entreprise, ne s'opère que lentement. Mais à cette cause déjà très-sérieuse on ne doit pas oublier d'en ajouter une autre encore plus grave: le nombre très-limité d'hommes mûrs capables, par leur éducation, de se montrer en lice et d'être forts par la lutte. En effet, cela ne surprendra personne si l'on songe que le pays n'avait, il y a quarante ou cinquante ans, pour donner une éducation soignée à la jeunesse, que les deux séminaires de Montréal et de Québec qui, encore plus par les notions de notre population sur les études classiques que par la nature même de ces deux institutions, ne formaient presque exclusivement que des ecclésiastiques. Aussi, indépendamment du clergé, nous cherchions peut-être en vain dans toute la ville de Montréal une trentaine de laïques ayant reçu, à l'époque que je viens de citer, une éducation collégiale; et dans la côte du sud, au-dessous de Québec, parmi une population de près de cent mille habitants, il peut s'en rencontrer un ou deux! Dans un pareil état de choses, avec les meilleures dispositions, le désir le plus ardent d'encourager la jeunesse dans la voie du progrès, on ne doit pas s'attendre à ce qu'une foule de personnes s'empresse de remplir le fauteuil que j'occupe en ce moment. Cependant s'il était nécessaire de prouver tout l'intérêt que prennent et toute la sollicitude qu'éprouvent grand nombre de ceux qui se croient tenus par devoir, et qui se sentent poussés par inclination, à encourager la jeunesse, je pourrais vous citer quelques personnes qui, en dépit de leur éducation manquée, et aux dépens d'une sensibilité dont chacun peut apprécier le sacrifice, ne s'en sont pas moins à donner l'exemple en offrant leur faible contribution; il est injuste critique, ou une malveillance inexplicable ne leur tenir aucun compte de leur position difficile, non plus que de leurs bonnes intentions. Heureuse jeunesse! si vous n'avez pas eu à lutter, comme la plupart de ceux à qui vous avez quelquefois adressé des reproches, contre les difficultés innombrables qu'ont rencontrées ceux qui n'ayant jamais eu de maîtres, ont eu l'ambition, la témérité peut-être, de vouloir apprendre quelque chose, en se lançant sur le vaste océan des connaissances humaines, sans boussole et sans cartes, n'ayant pour pilote et pour guide qu'une inébranlable résolution. D'un côté pensez aux professeurs, aux facultés de tout genre que l'on s'est empressé de mettre à votre disposition, dont on a entouré votre adolescence; et de l'autre, songez au dur labeur de vos devanciers isolés, à leur persévérance, aux obstacles qu'ils ont eu à surmonter, avant de les accuser d'une apathie qui n'est pas la leur; et en critiquant les productions d'un travail entrepris pour vous encourager et pour vous plaire, faites loyalement la part de chacun, et dites ensuite franchement, en quoi vous vous croyez en droit de vous plaindre de vos aînés?

Maintenant après ces quelques observations qui ne sont peut-être pas tout-à-fait déplacées, et m'ont été suggérées par l'opinion assez généralement répandue, parmi les membres de l'Institut, que les doyens de la société ne montrent qu'une faible sympathie, et n'offrent que peu d'encouragement à ceux qui doivent les remplacer dans la carrière pénible et ardue des affaires, j'aborde mon sujet et je réclame toute votre indulgence.

On a reproché au peuple canadien, et je suis fâché de l'avouer, non sans quelque vérité, son ignorance, son apathie pour l'éducation, son peu d'ambition pour s'élever au niveau

des connaissances que possèdent ceux avec qui la providence l'a placé dans des rapports journaliers, en concurrence incessante pour tout ce qui concerne les besoins de la vie. Aussi suis-je bien éloigné de vouloir aujourd'hui à traverser la parole à la classe non instruite de mes compatriotes; à cette classe qui peut mériter le reproche que l'on a fréquemment et indistinctement adressé au peuple canadien en masse, car ce n'est qu'à ceux qui ont reçu eux-mêmes et qui désirent donner une éducation classique à leurs enfants que je veux parler; éducation dont ils peuvent s'enorgueillir, grâce au zèle et aux lumières des personnes qui dirigent nos collèges, mais qui néanmoins est incomplète, puisque l'on y néglige les exercices du corps et la plupart des moyens qui tendent au développement des forces physiques.

Mon objet est de faire sentir la nécessité de suppléer à ce défaut, de démontrer le besoin de faire entrer dans nos habitudes l'usage de ces exercices qui non seulement sont nécessaires à la conservation de la santé et propres à former des constitutions robustes, mais indispensables encore à tous ceux qui sont appelés à jouer un rôle un peu marquant dans la société; de ces exercices, enfin, qui donneront de la grâce, de la confiance, de la hardiesse à la jeunesse instruite du pays, dans tout ce qu'elle sera appelée à entreprendre dans la sphère du monde matériel. Je veux faire voir que le plus grand nombre de nos jeunes gens instruits, sortant de nos collèges, sont très-inférieurs, pour tout ce qui concerne les exercices du corps, aux dernières classes de la société; qu'en négligeant, chez l'enfant et l'adolescent, l'éducation physique, notre jeunesse instruite, lorsque les circonstances l'exigent, la place à la tête des classes ouvrières si vigoureuses, si intrépides, sera absolument incapable de les commander; qu'elle ne pourra jouer qu'un rôle secondaire, indigne d'elle, auprès de ceux dont elle devrait non seulement diriger tous les mouvements, mais auxquels elle doit encore donner l'exemple, en se plaçant toujours en tête, au poste le plus périlleux, lorsqu'il se rencontre des difficultés à vaincre, des dangers à braver, de la gloire à acquérir.

Au nombre des qualités les plus essentielles et les plus estimées, chez les peuples comme chez les individus, sont la santé et la force: la santé sans laquelle l'homme est un être malheureux et souffrant, inutile à lui-même et à charge aux autres; la force, nécessaire dans toutes les situations de la vie, et sans laquelle l'homme ne saurait rien entreprendre d'utile ou de grand, sans la force qui ne crée l'omnipotence qu'à l'intelligence, reine du monde et dominatrice de l'univers.

Aussi voit-on que, depuis la plus haute antiquité, les bienfaiteurs de l'humanité se sont efforcés, dans le commencement des sociétés, de diriger toute la puissance de leur génie vers un sujet d'un aussi haut intérêt: la force et la santé. Les chefs des sectes, les législateurs, les philosophes de tous les âges ont imposé des devoirs, dicté des lois, donné les préceptes les plus lumineux sur cette importante matière; ils sentaient que l'homme pour passer, le moins malheureusement possible, les jours que sort lui à dévouer, devait s'efforcer de se rendre le moins avarié et le plus utile à ses semblables; qu'en conséquence la santé était le premier des biens; que le développement des forces physiques était le plus précieux des avantages. Ayant à conduire des peuples ignorants et grossiers, incapables de comprendre l'utilité de leurs conseils, ces grands hommes firent intervenir la divinité dans leurs enseignements et prescrivirent au nom de Dieu, sous les formes de dogmes religieux, de simples préceptes d'hygiène. Les lois, les abstinences, l'abstinence des viandes, le jeûne, la privation de certains aliments, de certaines boissons, la séquestration des lepreux, ne semblent autre chose que des règles hygiéniques jugées nécessaires à certains peuples d'Orient.

Dans l'Inde on imagina la transmigration des âmes pour empêcher la destruction des animaux: Pythagore y étudia la géométrie, embrassa la doctrine de la transmigration qu'il porta dans la Grèce; et ses disciples, indépendamment des règles hygiéniques de l'abstinence de certaines substances, du jeûne, de l'usage du régime végétal, prirent un soin extrême de modérer les passions et les mouvements violents de l'âme.

Il en fut à peu près ainsi, sauf quelques modifications apportées par le temps, les lieux et le génie particulier des populations, chez les Chaldéens, les Egyptiens, les Hébreux, les Chinois, les Crétois et les Perses.

Ces deux belles qualités, la force et la santé, dans l'ancien temps, se trouvaient, proportion gardée, plus généralement répandues chez nos compatriotes que chez les peuples de la vieille Europe, par la raison que la grande masse de notre population est agricole: car de toutes les occupations auxquelles l'espèce humaine se livre ici-bas la culture de la terre est sans contredit la plus propre à les entretenir toutes deux. L'exercice du corps et la mansuétude de l'esprit donnent la santé; la santé donne la force. L'expérience, depuis que l'on a commencé à cultiver la terre, démontre que, de toutes les professions, celle de l'homme des champs fournit le plus grand nombre de constitutions saines et athlétiques, en même temps que les difformités et les infirmités, si fréquentes dans les villes, suites de vices héréditaires et constitutionnels, sont à peu près inconnues à la campagne. Mais si les aliments sains, l'exercice en plein air, l'absence de l'ambition et des passions violentes, le calme et la douceur uniforme de l'âme, développent à un très-haut degré les forces physiques et entretiennent la santé, on ne doit pas être étonné que l'état, sous bien des rapports, opposé des gens de profession, des poètes, des peintres, des musiciens, des hommes d'état, de cabinet et des savants, ne produise des effets bien désastreux sur la santé et la constitution. De là, la nécessité indispensable des exercices variés et multipliés pour cette classe d'individus, indépendamment de leur importance envisagée sous le point de vue national et social. Cependant, si les exercices du corps sont si salutaires, aux diverses classes de la société que nous venons d'énumérer, arrivées à l'âge de maturité, ils sont bien autrement importants à la jeunesse destinée à remplacer, dans le cours ordinaire de la vie, les hommes utiles dont elles se composent. Personne n'ignore que c'est dans les dix-huit ou vingt premières années de la vie que se forment le caractère, le tempérament et les habitudes de l'individu. Arrivé à l'âge où le jeune homme embrasse un état, il est déjà formé et marqué du cachet qui devra le distinguer

de ses semblables pour le reste de ses jours. De là encore le besoin urgent de donner une direction telle, aux diverses branches de l'éducation, que la patrie soit en état de compter sur un vaste contingent de sujets préparés, au physique comme au moral, à figurer sur la scène du monde, de manière à faire honneur au pays, et à être jugés dignes de remplacer ceux que la faux inexorable du temps moissonne annuellement.

Je crois qu'il est généralement admis, et pour ma part j'en suis fermement convaincu, que nos séminaristes, pour le plus grand nombre, sont inférieurs en fait de force physique aux jeunes gens du même âge, livrés aux travaux agricoles ou employés aux arts et métiers qui demandent un travail en plein air. Maintes et maintes fois j'ai eu occasion de voir un jeune homme, après quelques années passées au séminaire, se faire battre de franchise par ses rivaux et les enfants du voisinage tous plus jeunes que lui. J'ai été très-souvent et également témoin de jeunes gens qui venaient de faire leur cours d'études, d'une forme et d'une apparence athlétiques, qui n'étaient pas capables de soutenir, contre de petits nains exercés, une lutte d'une demi-heure à des travaux continus, mais d'ailleurs ordinaires et très-faciles. Le travail, la marche, la course, etc., etc., ont bien vite épuisé un appareil locomoteur demeuré trop long-temps inactif. Non seulement les muscles manquent de vigueur, mais les mouvements qu'ils opèrent finissent par être dépourvus de souplesse et de grâce, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment mis en action; et l'individu, qui a ainsi été restreint dans l'usage de ses membres, pendant les dix ou douze années de son éducation, acquiert une tournure gauche, raide et composée; il est reconçu dès l'abord; personne ne s'y méprend et chacun, en le voyant, vous dit: c'est un étudiant, il a la dégrâce du séminaire. Faute d'exercice, et conséquemment de force et de vigueur, notre jeunesse devient éminemment irritable, montonnée; et comment en serait-il autrement? Le courage et l'audace ne naissent-ils pas de la confiance qui, chez l'individu, n'est autre chose que la conviction intime de son habileté à vaincre tous les obstacles, à triompher de tous les dangers? Ainsi, sans exercice, point de force; sans force, point de confiance en soi; sans confiance en soi, point d'hommes vaillants, mais des êtres faibles, lâches et pusillanimes, indignes du nom de citoyens.

A Dieu ne plaise, messieurs, que je veuille faire de l'oubli de l'éducation physique un chef d'accusation contre les personnes qui ont la direction de nos séminaires et de nos collèges, la plupart de ces institutions n'ayant été instituées que pour former des ecclésiastiques. Mais dans la supposition même qu'elles eussent été originellement établies pour l'instruction des laïques, on ne pourrait leur faire de reproches que ne s'appliquassent également, et avec plus de raison, toutes nos institutions modernes, puisque nos universités, tant en Europe qu'en Amérique, ne sont guères plus avancées, et que ce n'est que depuis une époque assez rapprochée que l'on a commencé à y introduire les exercices gymnastiques. Si donc il y a reproche à adresser quelque part, ce ne peut être qu'aux peuples modernes eux-mêmes qui ont négligé les beaux et patriotiques exemples de l'antiquité, sur un sujet qui ne le cède en intérêt et en importance qu'à la culture de l'intelligence elle-même.

Oui, messieurs, c'est chez les anciens, c'est dans la Grèce et particulièrement à Lacédémone que l'importance de la force physique a été le mieux appréciée et que le gymnase a été le plus honoré. La Grèce, cet universel berceau des arts et des sciences, des talents et des vertus! c'est l'amour sacré de la patrie qui inspira à Lycurgue ces lois qui donnèrent à Sparte ces citoyens vertueux, ces magistrats intègres, ces défenseurs invincibles, qui firent le gloire de cette république, et qui servent encore aujourd'hui d'exemples et de modèle au genre humain.

La prévoyance du grand législateur pour tout ce qui avait rapport au développement des forces physiques s'étendit sur l'homme au berceau et même sa naissance. On sait que les femmes partageaient les exercices des hommes jusqu'au moment du mariage. Les danses guerrières, les combats corps à corps, les baits dans l'Éurotas, les repas publics, développaient chez les mères une force qu'elles devaient transmettre plus tard à leurs enfants. Dès le moment de la naissance, le Spartiate attirait la sollicitude de la patrie, et son éducation devenait une des affaires importantes de l'état. Le nouveau né était plongé dans le vin. Peu important que l'enfant succombât à cette épreuve, les Lacédémoniens étaient convaincus que celui-là aurait été un citoyen inutile à la république. Dès ses plus jeunes ans le Spartiate s'accoutumait à braver la douleur, la faim, la soif, la fatigue, la rigueur des saisons. Les exercices journaliers, les plus rudes, les privations les plus longues et les plus cruelles, la plus grande sobriété, les travaux les plus pénibles faisaient de chaque citoyen un soldat, un héros! À ces exercices succédaient de véritables combats: à l'âge de dix-huit ans, les jeunes gens s'accoutumaient entre eux à braver et à mépriser les dangers. On avait pris un soin extrême de proscrire tout ce qui pouvait inspirer de la volupté. L'ivresse était inconnue; dans les repas publics, l'intempérance ne pénétra jamais. Les arts, qui ébranlent le courage en portant la volupté dans les sens, étaient sévèrement bannis de Lacédémone; on y admettait que ceux qui excitaient les vertus. La musique noble et guerrière fut seule admise. On ne connaissait d'autre éloquence que celle qui consiste dans la force des pensées, la clarté, la concision; ces hommes méprisaient tout ornement; à leurs yeux, la vérité n'en avait pas besoin. Avec de telles mœurs, on conçoit que les Spartiates devaient être et étaient en effet les plus robustes et les plus vaillants des Grecs, comme ils en étaient aussi les plus sages et les plus vertueux. Dès les premiers temps de la Grèce, ses habitants, obligés de résister aux attaques des barbares, ou tourmentés par la soif des conquêtes, se livrèrent avec ardeur à la gymnastique: une constitution forte en était le résultat, et cette force était un des plus beaux titres à la gloire. Le gymnase était sous la surveillance des lois: les exercices que l'on y pratiquait étaient soumis à des règles, animés par les éloges des maîtres et encore plus par l'émulation qui existait entre les disciples. Toute la Grèce regardait ces exercices comme la partie la plus essentielle de l'éducation, parce qu'ils rendaient un homme robuste, agile, capable de supporter les travaux de la guerre et les loisirs de la paix. Considérés, par rapport

à la santé, les médecins les ordonnaient avec succès. Relativement à l'art militaire on ne peut en donner une plus haute idée qu'en citant l'exemple des Lacédémoniens. Dans un temps où l'on combattait avec de petites armées et toujours corps à corps, où les grandes combinaisons et la stratégie étaient peu nécessaires, de quel prix inappréciable ne devait pas être la force physique! Aussi voyons-nous que, de temps immémorial, l'exercice fut en honneur et qu'il conduisit souvent à la suprématie.

Sous les noms de *palestiques* et d'*orchestriques*, Platon nous a transmis une division complète des exercices qui se pratiquaient dans les gymnases.

La palestique comprenait ceux qui étaient exécutés dans les jeux olympiques, tels que la course, la lutte, le pugilat, la pancrace, le jeu du disque, etc.; la lutte était le plus considéré de tous les exercices, celui qui conduisait aux plus grands honneurs, quoique les accidents de toutes espèces compensassent trop fréquemment les avantages que l'on en retirait. Les lutteurs s'étranglaient, s'étouffaient, se fracturaient les membres ou les côtés et rarement en étaient quittes pour de simples contusions. Le pugilat ou combat à coups de poings, plus dangereux encore que le précédent, l'un des exercices les plus antiques, puisqu'il dut être un des premiers que les hommes encore sans armes mirent en usage pour attaquer ou se défendre, fut introduit aux jeux olympiques dans la 23me olympiade: il avait lieu d'abord avec les poings fermés et nus, plus tard enveloppés de bandes de cuir entremêlées de plaques métalliques qui augmentaient leur poids et leur force. Cet appareil, appelé *cesta*, avait le double avantage de porter des coups plus terribles et d'amortir ceux qui tombaient sur les parties qu'il recouvrait. Si cet exercice dangereux et cruel, d'après l'opinion d'un grand nombre de médecins, malgré l'autorité de Galien, ne peut être considéré comme moyen hygiénique, il n'en est pas moins important pour nos Canadiens, ainsi que j'aurai occasion de le faire remarquer bientôt, sous un point de vue national, placés comme nous le sommes vis-à-vis d'une autre population qui le tient fort en honneur et le pratique encore davantage. La pancrace était composée de la lutte et du pugilat, et réunissait nécessairement les avantages et les dangers de l'un et de l'autre. Le jeu du disque consistait à lancer aussi loin que possible une masse de bois, de pierre ou de métal, de forme en général lenticulaire, ou simplement semblable à une portion de cylindre. Ce jeu n'entraînait aucun danger; il développait les membres supérieurs, le thorax, les organes qu'il renferme et les muscles du tronc.

Les jeux de l'orchestrique ne firent jamais gémir l'humanité sur leurs résultats. Composés de la danse et de ses nombreuses variétés; du saut et de la spéléistique dans laquelle on employait une balle de verre ou de toute autre matière, ils réunissaient sans le mélange du moindre danger l'agrément à l'utilité. Les espèces de danses étaient innombrables; il y en avait qui étaient consacrées au culte des Dieux; d'autres aux exercices guerriers, au théâtre, aux fêtes en l'honneur de l'hymen, de l'amour, de Lucine; les unes étaient graves et pleines de majesté, les autres enjouées mais décentes; beaucoup étaient voluptueuses, licencieuses même: telles étaient les danses auxquelles se livraient les bacchantes, et les prêtresses et prêtresses, plus effrénées encore, de Phallus.

La force du corps fut aussi honorée chez les Romains, les vainqueurs et les imitateurs serviles des Grecs. Les Grecs enthousiastes et reconnaissants élevèrent au rang des Dieux des hommes qui furent dotés d'une force supérieure. Hercule, Castor et Pollux eurent des autels. Des prix furent institués par Hercule et Pélops pour encourager les exercices guerriers, qui ne tardèrent pas à devenir une véritable passion. C'est à Iphitus, roi d'Elide, qu'on dut l'établissement des jeux olympiques.

Les jeux olympiques étaient célébrés en l'honneur de Jupiter et avaient lieu tous les quatre ans. C'est du retour périodique de ces jeux, qui ont servi comme autant de points fixes pour la chronologie, que l'on désigne les époques par le terme, « olympiades ».

La carrière olympique se divisait en deux parties que l'on appelait la stade et l'hypodrome; la stade était une chaussée de 600 pieds de long et d'une largeur proportionnée; c'était là que se faisaient les courses à pied et que se donnaient la plupart des combats. L'hypodrome était destiné aux courses des chars et des chevaux. Les exercices pratiqués dans ces grandes occasions étaient ceux auxquels on se livrait au gymnase: tout se faisait au milieu du peuple réuni avec une grande solennité; les femmes seules n'étaient pas admises à ce spectacle. Les vainqueurs étaient proclamés par des hauts cris au son des trompettes, et recevaient des couronnes de la main des juges ou des présidents élus pour cette fin. Tout le monde s'empressait à les voir, à les féliciter; leurs parents, leurs amis, leurs compagnons, versant des larmes de joie et de tendresse, les soulevaient sur leurs épaules pour les montrer aux assistants, et les livraient aux applaudissements de toute l'assemblée qui répandait sur eux des fleurs à pleines mains. Chez un pareil peuple, où l'enthousiasme et l'amour de la gloire n'avaient point de bornes, on ne doit point s'étonner que l'héroïsme ait été quelquefois poussé jusqu'au fabuleux.

Mais à quoi bon, me dira-t-on peut-être, tout cet étalage des usages et des mœurs de l'antiquité? Quels rapports y a-t-il maintenant entre ces peuples qui ne sont plus et notre civilisation moderne? Est-ce que la découverte de la poudre à canon n'a pas entièrement changé l'art de la guerre? Le vapeur et l'électricité, domptées et soumises à la volonté de l'homme, n'ont-elles pas anéanti les distances? L'intelligence, dont la puissance ne connaît point de limites, ne dicte-t-elle pas ses lois à tout le monde matériel? Quels résultats se promet-on en voulant renouveler, en tout ou en partie, un ordre de choses qui ne peut plus avoir d'application, et qui, en trois mots, pour parler le langage pittoresque de notre siècle, n'a plus d'actualité!

À ces objections que l'on pourrait me faire et qui sans doute ont eu leur poids dans l'esprit des peuples modernes, puisqu'ils ont, pendant si long-temps, négligé l'enseignement des exercices du corps comme partie nécessaire de l'éducation de la jeunesse, je répondrai que la santé, à tous les points de vue, l'actualité et qu'elle est aussi précieuse de nos jours qu'elle l'était du temps des Grecs et des Romains: que pour entretenir la santé chez les personnes condamnées par état à l'étude

à une vie recluse et sédentaire, l'exercice en plein air est d'une indispensable nécessité.

Le premier effet de l'exercice est de déterminer, dans l'organisme même qui est le siège du mouvement, une espèce d'excitation qui appelle l'afflux des fluides destinés à entretenir la vie et l'action dans ces organes.

Mais l'exercice n'est pas seulement indispensable à la santé, il est également nécessaire au développement de la force physique qui, elle-même, est à son tour d'une nécessité absolue dans toutes les situations de la vie.

Néanmoins supposons un moment, en opposition aux témoignages des vivants et aux faits constatés dans toutes les relations écrites des combats et actions qui ont eu lieu durant le demi-siècle qui vient de s'écouler, que la force du corps ne contribue en rien aux succès des batailles; s'en suit-il qu'une constitution forte et robuste, l'agilité du corps, ne soient plus d'aucune utilité dans les occurrences ordinaires de la vie?

Si la fibre plus tendue chez ces hommes mesquinement leur permet de soutenir un plus grand degré de fatigue, l'ardeur et l'enthousiasme qui se rencontrent toujours chez les hommes instruits, nous fait tout ce que la culture des lettres peut exciter de nobles, de grands et généreux sentiments, compenseront au tant et plus qu'il ne le faudra ces légers avantages.



MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 10 MARS 1848.

LE SYSTEME D'EDUCATION DE M. ETIENNE PARENT.

Nous promettons dernièrement de donner suite à nos remarques sur la lecture que M. Etienne Parent venait de faire devant l'Institut Canadien de cette ville.

Avant d'entrer dans les détails du système, il convient de bien considérer ce que veut M. Parent; il faut bien voir quels sont ses principes, quel est son but, quelle est son intention.

Ce que je veux donc, ce que nous devons tous vouloir, c'est un système d'éducation qui fonctionne avec efficacité, avec harmonie, sans murmure, sans froissement.

Après cet exposé de principes, qu'avons-nous à faire? Examiner d'abord ce qui déplaît à M. Parent dans notre système actuel, et pourquoi cela lui déplaît; ensuite voir ce qu'il propose en place.

M. Parent s'élève en premier lieu contre l'administration indépendante ou exclusive des affaires d'écoles par des commissaires électifs.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce que M. Parent propose, car il nous paraît que son système est un système d'éducation qui fonctionne avec efficacité, avec harmonie, sans murmure, sans froissement.

encore tout. La loi actuelle d'éducation dit ailleurs que les commissaires d'écoles seront "prélever par cotisation et répartition dans chaque municipalité (en la manière prescrite) une somme égale à celle allouée à telle municipalité sur le fonds commun des écoles, et plus loin la même loi ajoute: les commissaires d'écoles fixeront une rétribution par mois à être payée au secrétaire-trésorier, etc., pour chaque enfant en âge de fréquenter les écoles, par chaque père ou mère de famille, tuteur ou curateur, en sus de la cotisation, etc., telle rétribution mensuelle ne devant en aucun cas excéder la somme de deux chelins par mois, et pouvant être diminuée à la discrétion des commissaires, suivant les facultés des parents, l'âge des enfants et le cours des études, mais non au dessous de trois deniers par mois." Ainsi, d'abord il est alloué à chaque municipalité une certaine somme à même le fonds commun des écoles, et la municipalité est tenue de fournir une somme égale.

Le second point, que M. Parent signale comme mauvais, c'est "la taxe foncière proportionnelle, répartie et prélevée par les commissaires électifs." Selon lui, il faudrait plutôt "une taxe foncière progressive, imposée par la législature, et répartie et prélevée par l'exécutif."

M. Parent trouve que "la rétribution suffisante des instituteurs n'est pas assurée" dans notre loi actuelle d'éducation, et c'est le troisième point qu'il attaque. Il veut faire dans son système que "le traitement des instituteurs fût réglé par la loi."

M. Parent trouve que "la rétribution suffisante des instituteurs n'est pas assurée" dans notre loi actuelle d'éducation, et c'est le troisième point qu'il attaque. Il veut faire dans son système que "le traitement des instituteurs fût réglé par la loi."

encore tout. La loi actuelle d'éducation dit ailleurs que les commissaires d'écoles seront "prélever par cotisation et répartition dans chaque municipalité (en la manière prescrite) une somme égale à celle allouée à telle municipalité sur le fonds commun des écoles, et plus loin la même loi ajoute: les commissaires d'écoles fixeront une rétribution par mois à être payée au secrétaire-trésorier, etc., pour chaque enfant en âge de fréquenter les écoles, par chaque père ou mère de famille, tuteur ou curateur, en sus de la cotisation, etc., telle rétribution mensuelle ne devant en aucun cas excéder la somme de deux chelins par mois, et pouvant être diminuée à la discrétion des commissaires, suivant les facultés des parents, l'âge des enfants et le cours des études, mais non au dessous de trois deniers par mois." Ainsi, d'abord il est alloué à chaque municipalité une certaine somme à même le fonds commun des écoles, et la municipalité est tenue de fournir une somme égale.

encore tout. La loi actuelle d'éducation dit ailleurs que les commissaires d'écoles seront "prélever par cotisation et répartition dans chaque municipalité (en la manière prescrite) une somme égale à celle allouée à telle municipalité sur le fonds commun des écoles, et plus loin la même loi ajoute: les commissaires d'écoles fixeront une rétribution par mois à être payée au secrétaire-trésorier, etc., pour chaque enfant en âge de fréquenter les écoles, par chaque père ou mère de famille, tuteur ou curateur, en sus de la cotisation, etc., telle rétribution mensuelle ne devant en aucun cas excéder la somme de deux chelins par mois, et pouvant être diminuée à la discrétion des commissaires, suivant les facultés des parents, l'âge des enfants et le cours des études, mais non au dessous de trois deniers par mois." Ainsi, d'abord il est alloué à chaque municipalité une certaine somme à même le fonds commun des écoles, et la municipalité est tenue de fournir une somme égale.

(1) Car il s'y trouve 396 enfants (qui vont à l'école); (2) Il s'y trouve en effet 315 enfants (qui vont à l'école).

M. Parent que "le premier devoir des citoyens et des go- vernements est de procurer le pain de l'intelligence aux gé- nérations croissantes; sans distinction, sans avantage ni pré- dilection pour aucune classe." Mais nous croyons, et M. Parent croit sans doute la même chose, que, dans le cas dont il s'agit, les citoyens qui, dans ces localités, seraient en état de contribuer, devraient contribuer autant que possible. D'ail- leurs, le pouvoir qu'ont les commissaires de réunir, pour les fins de l'éducation, deux ou plusieurs arrondissements, doit ce nous semble, rendre très-rare et même faire disparaître entièrement des exemples tels qu'en suppose M. Parent. Il est en effet fort douteux que, lorsque plusieurs ar- rondissements s'unissent, ils ne puissent contribuer assez pour égaler l'allocation du gouvernement. Leurs dépenses pour les écoles diminuant avec la diminution des écoles, il s'en suit que la contribution de chacun diminue aussi, et qu'elle devient beaucoup plus facile. Dans tous les cas, s'il se trouvait dans le pays des localités qui fussent dans l'impossibilité de fournir une somme égale à l'allocation, nous serions du même avis que M. Parent, et trouvons qu'elles dussent être se- courues par la caisse provinciale. Car le pain de l'intelligen- ce, dit M. Parent, l'état le doit au peuple. Mais encore il serait prudent, si nos législateurs amendent sur ce point notre loi d'éducation, ce qui par parenthèse pourrait être fort juste, ils eussent pris garde de ne laisser à personne le droit de pouvoir à de semblables nécessités, sans que la loi ne dit explicitement ce qui devrait être fait, et de quelle manière ce devrait être fait. Ainsi la loi pourrait et devrait déterminer au juste la somme qui, chaque année, pourrait être employée à venir au secours des localités pauvres; elle devrait de plus pres- crire le montant à accorder à chacune d'elles. Tout ceci n'est pas, que nous sachions, exprimé dans le travail de M. Parent; mais nous supposons que ses vues à cet égard ne seraient pas différentes de celles que nous émettons ici.

Nous venons d'examiner chacun des quatre points que M. Parent attaque dans la loi actuelle, et chacun de ceux, qu'il voudrait substituer. De fait, ce sont deux systèmes que nous avons eus à examiner; nous l'avons fait du mieux qu'il nous a été possible, et cela sans arrière-pensée, sans autre motif que de faire ressortir la vérité, et de donner notre opi- nion à ce sujet.

Nous avions intention de faire voir qu'il est quasi impossi- ble pour les Canadiens d'avoir, pour le moment, un système d'éducation qui fonctionne partout avec efficacité, avec har- monie, sans murmure, sans froissement. La longueur de cet article nous en empêché; nous croyons cependant que, si l'on réfléchit à notre position actuelle, à l'éducation qu'a ac- tuellement notre peuple, aux épreuves éternelles qui parcou- rent nos campagnes, etc., etc., on avouera facilement qu'il ne saurait en être autrement.

Nous eussions aimé aussi de pouvoir faire voir si réelle- ment M. Parent, qui dit si clairement qu'il est contre la coerci- tion, honnit de son système cette même coercition, et s'il ne l'a pas remplacée par une coercition plus forte encore. Nous eussions aussi désiré faire quelques réflexions au sujet de la composition du conseil central proposé par M. Parent; nous eussions désiré montrer quelle position insignifiante y aurait le clergé catholique, malgré le fait incontestable que la grande majorité du Bas-Canada est composée de catholiques-romains; mais le temps et l'espace nous manquent; nous reviendrons peut-être plus tard sur tous ces points.

Pour cette fois, qu'il nous suffise de répéter que nous ne regardons pas notre loi actuelle d'éducation comme parfaite, mais que nous ne la regardons pas non plus comme mau- vaise, tant s'en faut. Ensuite, à part tout ce que nous avons dit, une des raisons principales qui nous porte à nous pronon- cer en faveur de notre loi actuelle, c'est que nous croyons, avec bien des hommes capables de juger en ces matières comme en bien d'autres, qu'il importe au succès et au progrès de la cause si belle de l'éducation que nous ne soyons pas sans cesse à changer les lois à ce sujet, à donner par-là aux populations de nos campagnes une bien triste idée de leurs législateurs, et enfin à déranger le peuple. Celui-ci com- mence à comprendre parfaitement le fonctionnement et tous les rouages de notre système d'aujourd'hui; il assure en gé- néral en marche, et se montre disposé, nous ne craignons pas de le dire, disposé à continuer. Ne le troubler pas par nos changements continus; conservons les principes de notre loi actuelle, ils sont bons. Ne touchons qu'à quelques dé- tails et voilà tout. Amendons; mais ne changeons pas la loi.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 7 mars 1848.

Il est présenté un grand nombre de pétitions, et les affai- res de routine sont expédiées. Ensuite, comme nous l'avons dit mardi dans un prospectus pour nos abonnés de la ville, l'honorable M. Aylwin s'est levé, et a annoncé à la Cham- bre qu'il était autorisé à dire que ses honorables amis, le membre pour Montréal et Terrebonne, et ce lui-même, les quatre-vingt-huit d'York (M. M. Lafontaine et Baldwin), avaient été mandés auprès de Son Excellence, qui, voulant ne retarder pas la marche des affaires, désirait s'entourer d'une administration populaire. Puis l'hon. membre a fait motion que, lorsque la chambre s'ajournerait, ce fût à jeudi prochain à 4 heures de l'après-midi. Cette motion a passé. Alors il a été proposé de remettre toutes les affaires et de lever la séance. Mais quelques membres, M. Drummond en- tre autres, ont fait observer à la chambre que M. Norval, l'officier-rapporteur du comté de Beauharnais, attendait de- puis deux jours à la barre, et qu'il ne serait pas juste d'exi- ger qu'il attendît encore pendant deux ou trois autres jours. Il fut donc proposé de s'occuper immédiatement de cette affaire. Cette proposition ayant été accueillie favorablement, l'hon. T. C. Aylwin, après quelques remarques, a fait mo- tion de poser certaines questions à l'officier-rapporteur, question dont la première était de savoir "s'il était vraiment l'officier-rapporteur du comté de Beauharnais." Cette mo- tion a de suite soulevé l'indignation des membres du parti conservateur. Ces messieurs se sont récriés sur ce que l'on faisait venir à la barre M. Norval, sans avoir à se plaindre de lui; on n'avait formulé contre lui aucun chef d'accusation. Mais les membres de la gauche ont fait remarquer que les soupçons contre M. Norval étaient très-forts et que, si on s'arrêtait à cette barre, ce n'était pas dans l'intention de le punir et de le faire s'incriminer lui-même; au contraire, ce n'était que pour lui fournir une occasion de se disculper, de s'excuser. Ceci ne satisfaisait pas les membres de la droite: ils se récrièrent fortement contre ces arguments, Sir Allan McNab, surtout et l'hon. M. Sherwood. Quant à M. Prin- ce, il était du même avis que ces deux messieurs, et ajouta que M. Norval, en comparissant à la barre, montrait com- bien il se souvenait parfaitement aux ordres de la Chambre. Néanmoins le galant colonel ajouta que, si lui il s'était trouvé dans la position de M. Norval, il n'aurait pas comparu à la barre, et aurait attendu que le warrant de l'orateur le contraignit à paraître; il ajoutait que, dans ce cas encore, il aurait contesté l'autorité de la Chambre, et aurait actionné l'orateur devant nos cours de justice. Plusieurs membres de la gauche ont fortement censuré un pareil langage, et ont dit qu'ils ne savaient pas qu'il y eût dans la chambre un seul

membre du même avis que le galant colonel, qui affecte un si grand mépris pour tout ce qui se fait et appartient au pays. Finalement le mot répété de "question, question," a fait ces- ser les débats et sur la division de la chambre les votes se sont trouvés partagés comme suit :

Pour.—Armstrong, Aylwin, Beaubien, Bell, Boulton [Nor- folk], Bouthillier, Burritt, Cauchon, Chabot, Chauveau, Cuth- bert, Davignon, Drummond, Duchesnay, Dumas, DeWitt, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Hincks, Jobin, Johnson, Laterrière, Laurin, Lemieux, Leslie, Mc- Donald [Glengarry], Marquis, McFarland, Merritt, Monge- nais, Morrison, Notman, Price, Richards, Scott, (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Smith (Durham), Smith (Went- worth), Thompson, Watts.—44.

Contre.—Badgley, Brooks, Christie, Chrysler, Guy, Mc Donald (Kingston), Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), Smith (Frontenac), Stevenson, Taché.—17.

Majorité en faveur de la motion de l'hon. M. Aylwin : 27. Les autres questions ont alors été posées, et la même divi- sion a eu lieu. M. Norval a dit qu'il avait cherché des pré- cédents pour se guider en cette occasion: qu'il n'en avait pas trouvés. Qu'il avait agi au meilleur de son jugement; et qu'il n'avait consulté personne en cette affaire. L'hon. M. Aylwin a alors pris de nouveau la parole, et a dit que la ma- nière franche, satisfaisante et honorable avec laquelle M. Norval venait de répondre, l'avait convaincu que ce mes- sieur n'était nullement coupable; c'est pourquoi il proposait que "Norval, écr., fût informé par l'orateur que la Cham- bre le dispensait de comparaître davantage à la barre, et que l'orateur le congédiait de la manière la plus courtoise possible." Cette motion passa à l'unanimité, et l'orateur remplit la mission dont il était chargé par la Chambre. Puis la séance fut levée.

Nous ne devons cependant pas passer sous silence deux inci- dents de cette séance. L'un est le suivant: Le Col. Prince se lève et s'adressant à l'hon. M. Aylwin, il lui dit que, vu les informations qu'il avait données au commencement de la séance, on pouvait regarder M. Aylwin comme une espèce de ministre: que, par conséquent, on pouvait le croire, dans les secrets; et lui demandait donc de vouloir bien l'informer ainsi que la Chambre, si l'intention des futurs ministres était de pro- longer le parlement, ou simplement de l'ajourner pour que- ques jours. L'hon. M. Aylwin a répondu qu'il était tou- jours prêt à donner à la Chambre toutes les informations qu'elle pouvait lui demander; et il a ajouté qu'il était aussi toujours prêt à agir de même à l'égard de son ami, le galant colonel; mais il était forcé de dire que, sur les points que venait de toucher le membre pour Essex, il ne savait ab- solument rien.—Le second incident c'est celui-ci. L'hon. M. Hincks, dans quelques remarques qu'il faisait, a dit que les membres du ministère avaient donné aux officiers-rap- porteurs des avis légaux (legal advices). M. Sherwood s'est levé, et a dit que, pour sa part, il n'en avait pas donné. Alors M. Hincks a repris, et assuré que M. Badgley en avait donné. Mais celui-ci a absolument nié que ce fut le cas. Alors M. Drummond de se lever à son tour et de dire: "L'hon. membre pour Missisquoi (Badgley) a donné des avis à l'offi- cier-rapporteur de mon comté (Shefford)." "Je n'en ai pas donné," répond M. Badgley. "Moi, je soutiens que vous en avez donné," reprend M. Drummond. "Et moi, je sou- tiens que non," continue M. Badgley. Un peu plus tard, M. Drummond se lève de nouveau, et après avoir fait une sortie contre les ministres qui viennent de résigner, il lit à la Cham- bre une opinion, un avis par écrit donné à l'officier-rapporteur de Shefford par M. Buchanan, conseil de la Reine, après lequel avis se lit ce qui suit: "Je, soussigné, concours dans tout ce qui précède, et suis du même avis, etc. Et plus bas se trouve la signature: "William Badgley, procureur-général." On conçoit quelle sensation cette lecture a dû produire. Aussi les rieurs n'étaient-ils pas du côté de M. Badgley, mais bien de celui de M. Drummond, qui a, à cette occasion, a laissé tomber des paroles éloquentes et énergi- ques.

Jeudi, 9 mars 1848.

Après la lecture d'un grand nombre de pétitions, il en est présenté une contre l'élection de M. Webster, une autre de la part de M. Carroll contre celle de l'hon. F. Hincks, puis une de la part de M. Scobie contre celle de l'hon. R. Baldwin, une quatrième contre celle de M. Mallock. L'honorable Louis-Joseph Papineau présente une requête de la part de (nous n'avons pu saisir le nom) contre l'élection de M. D. M. Armstrong, et une de la part de M. Cressé contre celle de M. Fortier, le membre pour Nicolet. Il est aussi présenté des requêtes contre les élections des honorables MM. Cayley et J. H. Cameron. M. Davignon présente une requête de 300 marchands de Montréal demandant le rappel des lois de ban- queroutes, et plus tard il donne avis que demain il introduira un bill à cet effet. A part quelques débats peu chaleureux sur quelques pétitions, il ne s'est rien passé d'intéressant. L'hon. T. C. Aylwin a demandé ensuite que, vu que ses amis n'avaient pas encore terminé les négociations entamées pour la formation d'un nouveau ministère, la Chambre ne procédât pas ultérieurement, et qu'elle s'ajournât à demain à 4 heures de l'après-midi; accordé.

FAITS DIVERS.

NOUVELLES LOIS POUR LE BAS-CANADA.—Acté relative- ment aux arpenteurs (la seconde lecture aujourd'hui); acte pour amener l'acte de judicature de Gaspé (seconde lecture aujourd'hui); acte pour simplifier le mode d'octroyer les terres incultes, (la seconde lecture aujourd'hui); acte pour lever les doutes quant à l'époque après laquelle les dispositions de l'acte, pour régulariser l'assignation des Juras dans le B. C. devaient avoir lieu (seconde lecture aujourd'hui); acte pour amender la loi des élections de cette province (seconde lec- ture aujourd'hui). Le premier acte est introduit par M. Four- nier, le second et le troisième par M. Christie, le quatrième par l'hon. M. Badgley, et le dernier par Mr Wetenhall.

RÉPERTOIRE.—Nous accusons réception de la seconde livraison du Répertoire National, compilé et publié par M. J. Huston, à qui nous offrons nos remerciements. Cette li- vraison ne cède en rien à sa devancière. Elle contient la suite de la comédie de Colas et Colinette, une chanson (de 1799) d'éloges des Anglais; une autre (de 1801) intitulée "Le petit bonhomme vit encore," puis des "stances sur nos pères," (1803), suivie d'une épigramme (1803) (ces trois dernières compositions sont de la plume de M. Joseph Quesnel); vient ensuite une autre morceau de poésie "sur un ruissseau" (1803) le tout se termine par une Epître à M. Généreux Labadie (1803). M. Quesnel en est l'auteur.

JOURNAL D'ÉDUCATION.—Nous accusons réception de la livraison de janvier et de février du Journal d'Éducation du Rév. M. Ryerson, surintendant de l'éducation pour le Haut-Canada; nous nous faisons un plaisir d'accéder à sa demande et lui expédions notre journal en échange. L'espace nous manque aujourd'hui, nous reviendrons à ce sujet plus tard.

L'HON. J. H. CAMERON.—Ce monsieur a repris son siège au parlement hier après-midi.

LE TEMPS.—Depuis quelques jours, le temps est doux, et les chemins sont mouillés, la neige fond rapidement. Ce- pendant ce matin c'est bien autre chose, la neige tombe en grande quantité, et est amoncelée par un vent violent; la température n'est pas bien froide.

NOUVEL ÉVÊQUE.—Le Freeman's Journal du 4 nous apprend que le Rév. M. Spalding est nommé évêque de Louisville, Kentucky.

J. Q. ADAMS.—Le même journal contient quelques détails sur les obsèques de John Quincy Adams à Was- hington, dans la Chambre des représentants. Le pré- sident des E. U. avec son cabinet, les juges de la cour suprême, le sénat, les représentants, les ministres étran- gers, étaient présents. Le cortège s'étendait sur une longueur de deux milles; au delà le quinze mille per- sonne y ont pris part.

YUCATAN.—Nos journaux des E. U. nous apprennent que dans l'Yucatan les Indiens se sont levés en masse au nom- bre de 40,000 et qu'ils sont contre les blancs-une guerre d'ex- termination; on ajoute que le gouvernement de l'île de Cuba vient d'offrir son appui à l'Yucatan, et que celui-ci l'accepte.

BILL DES DOUANES.—Nous voyons par le Herald que le bill des douanes d'un anada devait être sanctionné sous peu de jours.

LOIS DE NAVIGATION.—Les marins anglais ne sont pas pour le rappel des lois de navigation; 20,000 d'entre eux ont présenté une pétition demandant que ces lois ne soient pas rappelés.

LE PÈRE ET L'IRLANDE.—Le Herald d'hier, s'appuyant sur un journal anglais, dit que S. S. Pie IX vient de faire con- naître à l'épiscopat irlandais qu'il eût à lui donner une ex- plication pleine et entière relativement aux dénonciations du haut de l'autel, dont quelques lords anglais accusent l'épiscopat d'Irlande. Nous en saurons plus long par nos journaux religieux qui ne peuvent tarder de nous arriver.

QUELQUES TRÈS DE NOUVELLES.—Le vicomte Falkland est nommé gouverneur de la présidence de Bombay.—La Seine est prise devant Paris; les patineurs y sont en grand nombre.—Les dépenses pour la guerre de l'Angleterre au Cap de Bonne-Espérance se montent à £1,100,000.—Le mar- quis de Landovne a introduit à la Chambre des lords un bill pour que le gouvernement anglais puisse ouvrir et entre- tenir des relations diplomatiques avec le Vatican.—L'armée anglaise en Irlande, sans compter la milice, les états-majors et les pensionnaires et de 26,800 hommes.—M. Guizot a for- mellement annoncé que le gouvernement français accorde- rait la promesse faite à Abd-el-Kader, si toutefois le pa- cha d'Égypte ne s'y oppose pas.—Le major-général William J. Strutt vient de mourir. Ce militaire était, à l'exception du feld-marchal sir G. Nugent, le plus vieil officier de l'armée.—M. Daniel O'Connell, le plus jeune des fils du Libérateur, a annoncé son intention de résigner son siège parlementaire de Waterford, parceque, dit-il, il est trop pauvre.—En Autriche et en Italie, l'état des choses devient de plus en plus alarmant. On a porté l'armée d'Italie à 150,000 hommes; le trésor est épuisé; les capitalistes reculent devant les emprunts; on s'est adressé, enfin, au gouvernement russe.—Dans la séance du 31 janvier, la diète a décrété l'expulsion des Jésuites sans exception de tous les points de la Suisse. L'argent trouvé dans la caisse du Son- derbund doit servir à défrayer les dépenses de la dernière guerre. L'ambassadeur anglais, sir Stratford Canning, vient de quitter la Suisse, après avoir rempli sa mission.—Le roi de Danemark et de Suède, Frédéric VII, vient d'inaugurer son règne en faisant cesser les poursuites pour les délits poli- tiques et les délits de presse.

M. D'Oubril, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie près de la diète germanique, est mort à Frankfort le 3 du courant.

On lit dans le Tipperary Vindicator : Le seul représentant du Pape et de la cour romaine dans la chambre des communes est M. Chisolm Anstry, M. P. pour Youghal, c'est un avocat anglais, catholique romain décoré par le présent souverain Pontife de la croix de chevalier de l'ordre de St. Grégoire le Grand. Dans la chambre des lords, c'est lord Shrewsbury, qui eut de Pie IX la même décoration.

M. le baron Gioré (de l'Ain), pair de France; vice- président du conseil d'Etat, vient de mourir en son hôtel, à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

M. de Broglie, ambassadeur de France en Angleterre, est arrivé à Paris; il est remplacé, pendant son absence à Londres, pour les affaires de l'ambassade, par M. de Jarnac.

Le grand conseil du canton du Valais a voté, à la ma- jorité de 46 voix contre 34, sous la réserve de la sanction du peuple, un projet de décret dont voici la substance :

"Les biens meubles et immeubles dont jouissent les révéren- dissimos évêques de Sion, le vénérable chapitre et les recteurs de la cathédrale, le séminaire, les couvents et corporations religieuses existant dans le canton, sont réunis au domaine de l'Etat, à charge par celui-ci de répartir convenablement les membres du clergé ci-dessus désignés, ainsi que le séminaire, et de pourvoir à l'exercice de l'hospitalité au Saint-Bernard et au Simplon.

"L'excédant de ces biens sera appliqué à l'amortissement de la dette publique."

Le nombre des morts enregistrées à Londres dur- ant la semaine finissant le 22 janvier a été de 1401 ou 204 de plus que le terme moyen de paroisse semaine pendant les 5 dernières années. Les naissances ont été de 1,303.

Un banquet a eu lieu jeudi soir, à Manchester, pour célébrer la réélection comme membres des com- munes, des défenseurs de la liberté commerciale qui avaient fait partie de l'Anti-Corn-Law-League. Plus de 2,500 personnages des deux sexes assistaient au banquet présidé par M. George Wilson. On y remarquait quin- ze ou seize membres du Parlement, parmi lesquels M. Richard Cobden et le docteur Browning, et les maires de Manchester et d'Ashton.

Par ordonnance royale, en date du 26 courant, l'exportation des pommes de terre demeure prohibée jusqu'au 31 juillet prochain.

La Réforme annonce comme probable la retraite prochaine du général Trozel. Le maréchal Bugeaud a accepté, dit-on, le portefeuille de la guerre.

On écrit de Hambourg, le 11 janvier: Nous avons actuellement 16 degrés Réaumur de froid, et tout l'Elbe se trouve couvert, jusqu'à son embouchure, d'une croûte de glace si épaisse, qu'elle permet même le passage des voitures de voyageurs char- gées.

—Le Moniteur vient de publier les états comparatifs des revenus indirects de l'année 1847, avec les années 1845 et 1846.

Il résulte de ces états une diminution générale sur les revenus indirects de 1847, montant à 1,648,000 fr., com- parativement à 1846.

Les augmentations de diverses branches de revenu s'élèvent à 23,763,000 fr., et les diminutions à 20,411, 000 fr.

"La consulte d'Etat a voté, à la majorité de 20 voix sur 24, un emprunt d'un million d'écus.

—Le comte Powis est mort, à l'âge de 60 ans, des suites d'un coup de feu. Le comte chassait avec son fils et ce dernier a été l'auteur involontaire de la mort de son père.

L'archevêque de Sydney vient de recevoir pour coadjuteur Mgr. Chs. Henry Davis, ci-devant préfet du collège de S. Grégoire, et nommé évêque de Maitlané.

Mgr. Ferrieri, nommé légat auprès du Sultan, est chargé de lui présenter de très riches présents de la part du S. Père. Il est accompagné du Frère Arsène, de l'ordre de S. Antoine, de l'abbé Vespasiani, professeur d'histoire au collège de la propagande et d'un M. Marchette.

—Le 13 déc. Le vice amiral Parker et le général Adam ont obtenu une audience dans laquelle le S. P. après leur avoir dit combien il était heureux de la sympathie que le peuple anglais montre pour son gouvernement, et de cette unanimité de tous les bons citoyens, a ajouté: "Je marche avec Dieu et je parviendrai à mon but."

—Un savant Français des plus éminents, M. Bérard, doyen de la faculté de médecine de Montpellier, vient d'être destitué pour avoir envoyé une lettre d'adhésion à un banquet réfor- miste.

—Une des célébrités de l'empire, M. le comte Dubois, an- cien préfet de police, vient de mourir, en son hôtel, rue Laftit Il était âgé de quatre-vingt-dix ans. Il laisse, dit-on, de pré- cieux manuscrits sur l'histoire secrète des temps où il a vécu.

—Lord J. Russell a annoncé à M. Cardwell, membre du Parlement, que le gouvernement ne pouvait, quant à présent, consentir à une réduction de droits d'entrées sur les thés, sollicitée par les négociants de Liverpool.

C'est sans doute sans mauvaise intention que notre confrère de l'Avenir ne dit pas qu'une partie des débats qu'il publie nous appartient; nous le prions de rectifier cette omis- sion.

Le Witness aura mardi une réponse que nous ne pouvons publier aujourd'hui, faute de place.

"Un curé de campagne" ne peut trouver place au- jourd'hui; pour mardi.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Comme nous ne devons savoir au juste la composition du nouveau ministère qu'à 4 heures, et qu'il serait trop tard pour servir la malle de Québec, nous croyons devoir donner, pour l'information de nos abonnés de cette partie de la pro- vince, la liste suivante que l'on regarde généralement comme correcte :

- Procureur Gén. Est, M. Lafontaine.
" Ouest, M. Baldwin.
Solliciteur " Est, M. Aylwin.
" Ouest, M. Blake.
Président du Con- eil, M. Leslie.
Secrétaire Provincial, M. Price.
Commissaire des Terres, M. M. Cameron.
Inspecteur Gén. M. Hincks.
Receveur " M. L. M. Viger.
Commissaires des Travaux Publics, Col. Taché.
Gréteur du Conseil Législatif, M. Caron, avec un siège dans le Conseil Exécutif.

NAISSANCE.

A Aylmer, le 15 février, la dame de John Egan, écr, M. P. P. a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, le 21 février, Dame Nophlet Charland épouse de M. Hector Gouin, à l'âge de 41 ans. Le 8 mars, à Québec, Dame Marie-Béatrice Pepin dite Lachance, âgée de 34 ans, épouse de M. Paul-Octave Couillard Dupuis.

Le 4 mars, à l'âge de 81 ans, sieur Michel Poitras, ancien cultivateur de la paroisse de Ste. Foy.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édi- tion de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclé- siastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandsseurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—AUSI—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ou vrage sera vendu à bien bon marché, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADIÉRI, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

AVIS AUX INSTITUTEURS

DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

L'ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DU DISTRICT aura lieu MARDI le 7 mars dans la salle de l'INSTITUTEUR CANADIEN, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister.

Montréal; 22 février 1848.

F. X. VALADE.

AVIS.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se pourvoir d'Ins- tituteur qualifiés, pourrons s'adresser au soussigné par lettres affranchies.

J. P. VALADE. PARIS.

Logueuil 7 mars 1848.

DU JOURNAL D'AGRICULTURE... Dans la livraison de février du Journal d'Agriculture...

Collège de St. Hyacinthe, 29 février 1848.

Monsieur, Vous avez bien voulu m'adresser le premier No. du Journal d'Agriculture...

Placé à la tête d'une institution où plus de deux cents élèves reçoivent leur éducation...

Fortunatus nimium est si bene nōntm agricolis. Dans le désir d'aider, autant que ma position le permet...

Nous sommes parfaitement convaincus que nous nous rendrons très-utile à notre patrie...

Agreez, Monsieur, l'assurance de la parfaite considération, avec laquelle

J'ai l'honneur d'être votre très-humble et obéissant serviteur, J. S. RAYMOND, Ptre.

QUELQUES MOTS POUR LES MOIS DE MARS ET D'AVRIL.

En écrivant il y a un mois nos remarques au sujet de la température, nous ne nous imaginions pas que nous aurions encore à enregistrer aujourd'hui une température semblable à celle que nous avons eue durant presque tout le mois.

Chose remarquable, c'est qu'en Europe l'hiver, cette année, a été bien rigoureux. Sans parler de l'Angleterre, où les froids ont été bien sévères...

Durant le mois de mars, les cultivateurs, qui ne sont pas encore pourvus d'instruments d'agriculture, doivent se hâter de se les procurer...

meilleur marché. C'est aussi vers cette époque, ainsi qu'il résulte de la notice ci-dessus...

Le mois de mars ainsi que le commencement d'avril doivent être mis à profit par le cultivateur...

VALEUR DES CÉRÉS. Un savant français, qui s'occupe beaucoup de statistiques, s'est donné la peine de calculer quel revenu pourrait apporter à la France le commerce des céréales...

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Librairie ECCLESIASTIQUE.

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier...

A VENDRE. Le Soussigné offre en vente, à des conditions très-modérées, les deux emplacements et la terre ci-dessus désignés...

TRAITE ÉLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET DE CALCUL INFINITÉSIMAL.

CLOCHES D'ÉGLISES. Le Soussigné, ayant été dans l'habitude de faire venir de Paris...

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouve constamment à cette adresse toutes espèces de livres de fourniture d'école...

Le Soussigné informe ses pratiques, et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX...

P. GENDRON, IMPRIMEUR, No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu...

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal, Bureau des Directeurs, W. Workman, Président...

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts...

BANQUE D'ÉPARGNES. Balance due aux déposants, 31 juillet 1847.

Balance due ce jour aux déposants, Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS.

Bureau de la Banque d'Épargnes, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

L'Avenir, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

ORNEMENTS D'ÉGLISE. FIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL, CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son Fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus...

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets...

CROIX DE CHASUBLES. EN DRAP D'OR avec broches à RELIEFS en or, argent et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES. EN DRAP D'OR (imitation) à dessins très-riches et saillants.

ARGENTERIE D'ÉGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs, ciboires, encensoirs, burettes etc.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES. QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain...

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse...

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean...

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, £0 0 7.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie, Libraires; Trois-Rivières, VAL GUILLET, Ecr. N. P.